



**Le jeudi 6 décembre 2018**

**Agents titulaires de l'URCA, nous élimons nos  
représentants aux commissions paritaires**



## **PROFESSION DE FOI**

### **La Commission Paritaire d'Etablissement (Groupes 1, 2 et 3)**

La CPE est une instance consultative paritaire composée d'élus sur listes syndicales et de membres nommés par le Président de l'université. Elle se répartit en 3 groupes correspondant aux statuts BIATSS (AENES, ITRF et Bibliothèques), eux-mêmes répartis en 3 catégories (A, B, C). La CPE siège uniquement en séance restreinte par groupe et par catégorie.

#### **Le rôle de nos élus**

**Nos élus siégeront dans les CPE animés du seul souci de la défense équitable des intérêts de nos collègues.**

Ils seront très attentifs aux conditions d'établissement des dossiers individuels des agents (listes d'aptitude, tableaux d'avancement, etc) en exigeant que les dossiers intègrent l'ensemble des descriptions professionnelles de la carrière : ses diplômes, qualifications et compétences, ses formations suivies, postes exercés responsabilités exercées et réalisations. Ils joueront un rôle de contrôle efficace afin d'éviter les oublis, les erreurs et les jugements arbitraires.

A cet effet, le SNASUB-FSU exige de l'administration de meilleures conditions (délais, durée, lieu, moyens de travail) pour consulter le dossier de chaque agent.

**Nos élus veilleront à ce que les garanties statutaires soient rigoureusement respectées dans la gestion des agents pour assurer une égalité de traitement**

Avec des élus SNASUB-FSU à la CPE, vous aurez des représentant.es qui s'engagent sur une ligne claire, transparente, militante et loin de tout clientélisme. Des élus qui coordonnent leur action du local (CPE) à l'académique (CAPA) et au national (CAPN). Les candidat.es, s'ils sont élu.es, s'engagent à ce que :

- les dossiers de carrière présentés pour le changement de corps ou de grade soient examinés sur la base de critères objectifs, clairement établis et applicables à tous (comme l'expérience des agents et leur technicité).
- aider chaque promuvable à construire et préparer son dossier.
- les garanties statutaires soient respectées.

**Prenez votre avenir en main ! Ne laissez pas ce choix à d'autres.**

***Pour une défense des personnels sans clientélisme ni subordination !***

**Les candidats du SNASUB - FSU s'engagent avec vous !**